



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 28 novembre 2024

LOGEMENT

APRÈS LES NAO, LES NAOL (NOUVELLES AUGMENTATIONS ODIEUSES DES LOYERS) !

Alors que la direction SNCF augmente les cheminot-e-s de 0,5 % en avril 2025, ICF Habitat envisage une augmentation de 3,27 % des loyers en janvier 2025. La CGT dénonce cet hold-up !

Après une augmentation des loyers de 3,5 % en janvier 2024, ICF Habitat augmente de 3,27 % en 2025, les familles de cheminot-e-s vont payer la facture trois fois.

Les cheminot-e-s payent une première fois en payant leur quittance.

Pas besoin d'avoir fait de grandes études pour comprendre que 6,77 % d'augmentation de loyer cumulés sur deux ans représentent plus que les augmentations générales de salaires de 1,8 % pour 2023 et 0,5 % pour 2025 attribuées par la direction SNCF. C'est scandaleux ! Alors que les familles cheminotes se paupérisent, la Direction enfonce le clou.

Les cheminot-e-s payent une deuxième fois en payant leurs charges.

En effet, ICF Habitat n'est pas le meilleur élève en termes d'isolation thermique. Beaucoup de logements sont des passoires énergétiques, obligeant les chaudières à fonctionner plus et consommer plus. Les cheminot-e-s voient leurs charges augmenter, et pour cause...

Les moins bien lotis habitant dans les logements classé E, F, G et H devront faire fonctionner des chauffages d'appoint qui consommeront aussi à leurs frais. La libéralisation du secteur énergie n'a eu que pour effet d'augmenter le prix de l'énergie à hauteur de 71,26 % en dix ans.

Les cheminot-e-s payent une troisième fois avec le détournement du 1 % logement, injustement appelé PEEC (participation de l'employeur à l'effort de construction).

L'effort de construction n'en a que le nom. En effet, ICF Habitat n'en consacre qu'un tiers à la construction. Les deux tiers restants ? ICF s'en sert pour la réhabilitation et la mise aux normes de notre patrimoine, que nous payons déjà par notre loyer deux fois : une troisième ligne sur la quittance a été créée pour participer à la rénovation énergétique.

Cela contraste avec cette remarque de l'Ancols (organisme d'État en charge d'auditer les bailleurs sociaux) : « ...Le niveau d'information du CA de la holding mériterait d'être renforcé, et une plus grande transparence en matière de rémunération des dirigeants serait souhaitable... »

L'intervention des cheminot-e-s locataires est impérative pour :

- dire stop aux augmentations de loyers ;
- geler les augmentations de charges ;
- exiger la mise aux normes des logements sur les fonds propres d'ICF ;
- limiter le loyer à 20 % de nos revenus ;
- qu'ICF Habitat consacre l'argent du 1 % logement à la construction, notamment de logements intermédiaires.

**EXIGEONS CES REVENDICATIONS !
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 11 AU SOIR !**

